

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application des articles L. 121-15-1, L. 121-16 et R. 121-19 du Code de l'Environnement

PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE LA CÔTE-BLEUE - PHASE 2

RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS FERROVIAIRES DU SITE POLLUÉ DE VAUCLAIR ET RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ENTRE MARTIGUES ET L'ESTAQUE

Objet de la concertation

Conformément à l'article L. 121-15-1 du code de l'Environnement, SNCF Réseau souhaite recueillir l'avis du public concernant le projet de travaux de renouvellement de la ligne de la Côte-Bleue - Phase 2. Ce projet vise principalement à :

- Pérenniser la ligne ferroviaire et maintenir les circulations ferroviaires sur cet axe ;
- Supprimer une majorité des ralentissements, améliorer les temps de parcours entre les différentes gares de la ligne et renforcer la fiabilité de l'exploitation ;
- Sécuriser les secteurs exposés aux chutes de blocs et traiter plusieurs infrastructures ferroviaires sensibles ;
- Conforter et étanchéifier les voûtes des tunnels de Rio Tinto et des Riaux ;
- Démolir et reconstruire intégralement le viaduc ferroviaire de Vauclair.

Garant

Aucun garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n'a été désigné pour cette concertation.

Durée de la concertation

La concertation préalable du public aura lieu du 8 juin à 8h30 au 10 juillet 2026 à 17h.

Modalités de la concertation

Le maître d'ouvrage souhaite informer le public sur le projet de travaux de renouvellement de la ligne de la Côte-Bleue - Phase 2 et lui permettre de donner son avis.

L'ensemble du dispositif d'information (dont le dossier de concertation), et de recueil des avis est présenté sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/travaux/provence-alpes-cote-dazur/projet-ferroviaire-sur-ligne-cote-bleue>

Cette même plateforme est mise à disposition du public à compter du **8 juin** à 8h30.

Les contributions seront également possibles par e-mail à l'adresse suivante : **contact-paca@reseau.sncf.fr** en précisant « Concertation travaux ferroviaires ligne de Côte Bleue » dans l'objet du mail.

Enfin, les contributions seront rendues possibles par voie postale, à l'adresse suivante :

SNCF Réseau
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Concertation Projet travaux de renouvellement
de la ligne de la Côte-Bleue
5 rue de Crimée - 13003 Marseille

Pour toute information complémentaire, le public a la possibilité de contacter le maître d'ouvrage :

- Par mail : **contact-paca@reseau.sncf.fr** en précisant « Concertation travaux ferroviaires ligne de Côte Bleue » dans l'objet du mail.
- Par téléphone : **06 75 87 18 30**
- Par courrier à l'adresse postale indiquée précédemment
- Une version imprimée du dossier de concertation peut être envoyée sur demande par mail, courrier postale ou téléphone.